



TARIFS LOCATION – GERANCE ANNEE 2025

LOCATIONS VIDES ET MEUBLEES LONGUES DUREES

- Pour les locations ou relocations (appartements ou maisons loués en vide uniquement), honoraires :
- de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail calculés sur la base de 8 € du m2 TTC + de 3 € du m2 TTC pour l'état des lieux d'entrée, à la charge du locataire
 - d'entremise et de négociation d'un montant de 20 € TTC, de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail calculés sur la base de 8 € du m2 TTC + 3 € du m2 TTC à la charge du bailleur
 - au taux de TVA actuellement en vigueur 20 %
 - frais de recherche et d'édition des éléments à joindre aux baux suivant loi Alur (ERNT, etc.) : 25,00 € TTC

LOCATIONS MEUBLEES COURTES DUREES

- Honoraires LOCATION (habitation principale meublée) :
 - Honoraires de visite et rédaction de bail à charge du bailleur : 200.00 € TTC état des lieux inclus
- Meublé saisonnier : 200.00 € TTC d'honoraires de dossier à charge du preneur

GESTION

- Pour la gestion des biens, le mandataire aura droit à une rémunération fixée à
- 7 % HT sur les sommes encaissées plus TVA (TVA 20 %) pour les locations vides à la charge du mandant
 - 15 % HT sur les sommes encaissées plus TVA (TVA 20 %) pour les locations meublées saisonnières à la charge du mandant
 - 10 % HT sur les sommes encaissées plus TVA (TVA 20 %) pour les locations meublées longue durée à la charge du mandant

BAUX D'HABITATION

- Renouvellement des baux d'habitation : 200,00 € TTC

BAUX COMMERCIAUX

- Révision des baux commerciaux : 200,00 € TTC à la charge du locataire
- Renouvellement de bail : 12 % du loyer annuel, plafonné à 950,00 € TTC à la charge du locataire
- Etablissement bail : 12 % du loyer annuel à la charge du locataire

En sus de cette rémunération, le mandataire aura droit :

Frais d'administration : 48,00 € TTC / lot principal

Ces prix sont établis avec une TVA de 20 %, ils sont révisibles chaque année

Travaux après accord écrit du propriétaire, gestion administrative et financière du dossier :	4 % HT / travaux HT soit 4,8 % TTC
Suivi et gestion des sinistres, assistance aux expertises, relance d'affaires, suivi de procédures éventuelles, suivi du dossier, déclaration Garantie loyers impayés (GLI)	à la vacation
Représentation du mandant aux Assemblées Générales de copropriétaires dont le mandataire n'assume pas les fonctions de Syndic de la copropriété et représentation auprès des associations de locataires	à la vacation
Communication au mandant des éléments en vue de l'établissement de la déclaration annuelle des revenus fonciers	96,00 € TTC
Recouvrement des loyers : remise du dossier à l'Huissier et à l'Avocat	150,00 € TTC
Suivi de la procédure du recouvrement, expulsion, saisie	200,00 € TTC
Subvention ANAH : même taux que les honoraires mentionnés sur le mandat de gérance	
Prix de la vacation (jours et heures ouvrables)	96,00 € TTC par heure



Siège : 5, Rue Marie-Marcelle VIRAUD 03200 VICHY • Tél. : 04 70 97 60 40 • Email : agence.lagrue@lagrue-immobilier.com

ADMINISTRATEUR DE BIENS • GERANCE D'IMMEUBLE • SYNDIC DE COPROPRIETE • TRANSACTION IMMOBILIERE • ACHAT • VENTE • LOCATION

Horaires d'ouverture des bureaux : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

S.A.S. au capital de 58.700€ • Carte professionnelle N°CPI 03042015000002571 délivrée par la CCI MOULINS-VICHY • Siret 306 646 225 00061 • RC Cusset 73B22 • APE 703A. Cabinet agréé par la caisse de garantie Galian N°100 231 W 89, Rue de la Boétie Paris 75008

www.lagrue-immobilier-vichy.com